

Communiqué de presse de la délégation française du S&D

Pêche de Grands fonds :

ni interdiction destructrice d'emplois, ni laisser-faire destructeur de biodiversité.

Bruxelles – Mardi 5 novembre 2013 – lire sur le site <http://www.deputes-socialistes.eu/?p=9886>

Le rapport sur la réglementation de la pêche de grands fonds a été voté hier soir en Commission de la pêche du Parlement Européen. Grâce à la persévérance d'**Isabelle Thomas** persuadée depuis le début qu'un compromis était possible, et de plusieurs de ses collègues, ce compromis a été trouvé et voté par une large majorité en commission de la pêche.

Ce compromis, élaboré après de longs mois de travail, alimenté par nombre d'auditions d'experts scientifiques, d'ONG et de professionnels, modifie le règlement de 2002.

Pour l'essentiel, il définit à la fois une empreinte écologique, c'est à dire des zones qui seront donc préservées et interdites à la pêche et une zone d'empreinte de pêche, géographiquement d'une superficie incomparablement plus modeste qui pourra être pêchée au chalut. Il prévoit également une évaluation sur les espèces comme sur les fonds marins dans 4 ans pour une éventuelle révision de la réglementation dans 5 ans.

Pour **Isabelle THOMAS** :

« La commission de la pêche a fait preuve de sagesse en rejetant la proposition initiale de la Commission européenne qui prévoyait une interdiction totale du chalutage en eau profonde. »

« Ni interdiction destructrice d'emplois, ni laisser-faire destructeur de biodiversité ». C'est sur ce message que j'ai participé à l'élaboration de ce compromis qui s'appuie sur les trois piliers du développement durable : social, environnemental et économique.

« Ceux qui voulaient réduire le débat à une opposition stérile entre deux visions inconciliables ont échoué. En proposant une réglementation qui protège tout à la fois les grands fonds et les milliers d'emplois concernés, la commission pêche du parlement a trouvé les points d'équilibre indispensables. »

« Dans un contexte où la Bretagne doit relever le défi du maintien de l'emploi et des activités économiques, je ne peux que me réjouir de constater que la dimension sociale ait été déterminante dans la proposition de règlement. »

« Cependant, le texte doit encore passer en Plénière, où chaque groupe devra honorer les compromis sur lesquels il s'est engagé, puis au Conseil et en Trilogie. La vigilance reste de mise. »

Bruxelles	Strasbourg	Paris
47-53, rue Wiertz	Allée du Printemps	288, boulevard St Germain
ASP14G358	WIC-MO5074	1 ^{er} étage
B.1047 Bruxelles tél +32.2.284.47.09 fax +32.2.284.69.80	F.67000 Strasbourg tél +33.3.88.17.36.29 fax +33.3.88.17.94.82	F.75007 Paris tél +33.1.47.05.26.63 fax +33.1.47.53.05.17